



Z.I. Au Grivaz, 1607 Palézieux
Tel. 021-947'46'66
info@roger-guenat.ch



Fred Salamin
Guide de montagne
IRATA superviseur niveau 3
Chargé de sécurité MSST
079 446 37 29 – fred@salamin.info

A L'ATTENTION DES PERSONNES DESIRANT SE PRESENTER A UNE ENTREE DIRECTE IRATA NIVEAU 2

Le présent document est à renvoyé signé par poste à Roger Guenat, Z.I. Au Grivaz, 1607 Palézieux, Suisse, ou par fax au 0041 21 947 52 16.

Les demandes d'entrées directes Niveau 2 et 3 font l'objet de critères de décisions très rigoureux de la part de l'IRATA. Nous tenons à vous rendre attentif aux principales exigences à remplir. Pour une version complète de la directive pour les entrées directe, veuillez consulter le document public ad hoc publié à <http://www.irata.org/publications.htm> .

Avant de s'inscrire à une entrée directe en niveau 2, les candidats devront pouvoir justifier d'un **MINIMUM de 1'500 heures de travaux à la corde, en employant le système de la corde double** (corde de travail + corde de sécurité) et autres méthodes décrites dans le syllabus de l'Irata.

Avant de s'inscrire à une entrée directe en niveau 3, les candidats devront pouvoir justifier d'un **MINIMUM de 2'500 heures de travaux à la corde, en employant le système de la corde double** (corde de travail + corde de sécurité) et autres méthodes décrites dans le syllabus de l'Irata.

En outre **seules les demandes comprenant les documents suivants seront envoyées à un des vérificateur de l'Irata**, lui-même seul habilité à autoriser ou non une entrée directe (la décision du vérificateur est sans appel):

- Formulaires et dossier rédigés en **anglais et remis au minimum 2 mois avant le début du cours**
- **Formulaire „030 Previous Work“ rédigé en anglais INTEGRALEMENT:**
 - o Seules seront prises en compte les heures EFFECTIVEMENT passées en travail à la corde
 - o Les heures de travail effectuées en tant que guide n'est pas considéré comme travail à la corde
 - o Les heures de secours en hauteur peuvent représenter un point positif, mais ne font pas partie des 1'500 heures de base
 - o Sauf conditions exceptionnelles à justifier, un opérateur travaille au grand maximum 6 heures par jour sur corde et 5 jours sur 7.
- **Une méthode de travail, décrite PRECISEMENT et rédigée en anglais, comprenant:**
 - o Le type de travail entrepris
 - o La constitution des équipes
 - o L'organisation de la méthode d'évaluation des risques (objectifs et autres)
 - o Le matériel utilisé
 - o Le plan de sauvetage
 - o Les moyens de communication
 - o Etc...

Des SOP (standard operating procedure) contenu dans le concept de sécurité MSST de votre entreprise sont les documents souhaitables.



- Au minimum **10 photos (format jpeg condensé) de 5 chantiers différents** montrant le candidat et démontrant l'usage des techniques décrites dans le syllabus de l'Irata.
- Des certificats de travail (ou copies) signés par les employeurs.
- Les certificats ou diplômes (ou copies) déjà obtenus et ayant un rapport directe avec les travaux en hauteur en général et ceux à la corde en particulier.
- Une déclaration sur l'honneur certifiant que **le candidat ne fera usage de son titre Irata-Level 2 ou 3 que sur le territoire de son domicile (ou dans un pays non-établis de l'Irata) pendant une période de 12 mois et 1'000 heures de travaux à la corde (resp. 24 et 2000 pour un niveau 3)**. Il pourra toutefois postuler à une activité en dehors de son pays de résidence et dans une zone IRATA établie, mais avec le titre de niveau 1 (resp. 2).

La **première matinée** des cours organisés par Roger Guenat S.A. (et seulement dans le cadre des entrées directes) sera consacrée à un **examen complet des techniques requises au niveau 1 ou 2**.

Une entrée directe est soumise à un examen sur 2 jours.

La société Roger Guenat S.A. se réserve le droit de mettre son **véto à une entrée directe** si un candidat ne maîtrise qu'insuffisamment ou moyennement TOUTES les techniques du niveau 1. Celui-ci aura alors la possibilité de suivre le cours de niveau 1, et d'être examiné en fin de cours à ce même niveau.

Les frais du modérateur de l'Irata s'élèvent à CHF 200.- par dossier et seront facturés au candidat, sa demande ayant été acceptée ou non.

Salamin Frédéric
IRATA-Superviseur

Je soussigné, _____,

atteste avoir pris connaissances de la présente lettre concernant une demande d'entée directe Irata-niveau 2,

et en accepte les termes.

Lieu et date _____

Signature: